



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

Circulaires

2^{ème} phase

2014 / 2015

Paris 13 / MB / le 9 janvier 2015

CIRCULAIRE D'INFORMATION

- Nationales 1, 2 et 3 -

- saison 2014 / 2015 -

- 2^{ème} phase -

Vous trouverez, ci-joint, les calendriers de la deuxième phase du championnat national par équipes saison 2014/2015.

Afin d'éviter des litiges au cours de la saison entre votre Association et la Commission Sportive Fédérale, voici quelques éléments complémentaires :

- 1°) La feuille de rencontre (exemplaires jaune et bleu ou rose) doit être postée, pour une rencontre se déroulant le samedi, au plus tard le lundi qui suit la rencontre ; la Commission Sportive Fédérale ne prend en considération que le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe ; c'est pourquoi il vous est conseillé de poster votre courrier dès le **samedi** ou le **dimanche** afin d'éviter toute pénalité financière à FFTT - BP 40348 - 75625 PARIS CEDEX 13.
- 2°) **Les résultats de l'ensemble des parties jouées (même la 9^{ème} partie si score de 9 / 4) doivent être saisis sous SPID**, par le club recevant, au plus tard le lundi qui suit la rencontre (voir circulaire jointe).
- 3°) Tout club dont un de ses joueurs ne peut pas présenter sa licence se voit infliger une pénalité financière.
- 4°) A plusieurs reprises, des équipes ont été composées de 2 mutés. Un joueur ayant obtenu une mutation exceptionnelle est considéré comme muté pendant 1 an à compter de la date de mutation et non jusqu'à la fin de la saison en cours (exemple : un joueur muté le 5 octobre 2013 est considéré comme muté jusqu'au 4 octobre 2014 inclus).
- 5°) Les compositions d'équipes doivent se faire impérativement à partir du nombre de points et non pas des classements.
- 6°) Les classements des joueurs et joueuses doivent respecter la règle suivante :
 - en nationale 1 messieurs : ≥ 1800 points (classés minimum 18)
 - en nationale 2 messieurs : ≥ 1600 points (classés minimum 16)
 - en nationale 3 messieurs : ≥ 1400 points (classés minimum 14)
 - en nationale 1 dames : ≥ 1100 points (classées minimum 11)
 - en nationale 2 dames : ≥ 900 points (classées minimum 9) pour 3 joueuses au moins.
 - en nationale 3 dames : ≥ 700 points (classées minimum 7) pour 3 joueuses au moins.
- 7°) Le brûlage est basé sur les numéros des journées (voir la circulaire CSF 220 avec le tableau de correspondance indiquant les numéros de journées enregistrés sur SPID).
- 8°) La qualification de joueur professionnel (voir article II.105.4) doit être reconnue par la Commission nationale des statuts et règlements sur demande explicite du club.
La reconnaissance de la qualification de joueur professionnel est indiquée au club par courrier.
Tant que cette notification n'aura par été signifiée au club, la Commission sportive fédérale considérera que la qualification de joueur professionnel ne s'applique pas au joueur concerné.
- 9°) La constitution des poules pour la 1ère phase de la saison 2015 / 2016 sera effectuée (sauf problème de dernière minute) les **vendredi 26 et samedi 27 juin 2015**.

Paris 13^e, le -9 janvier 2015

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

MODIFICATION de DATE SUITE A UNE SELECTION

Nationales 1, 2 et 3 seulement

Les deux épreuves internationales officielles retenues pour l'application de cette circulaire sont :

- **Open Jeunes de Tchéquie du 11 au 15 février 2015**
J3 phase 2 (15 journée sous SPID) du 14 février 2015
(Report autorisé jusqu'au dimanche 8 mars 2015)
- **Open Jeunes d'Italie du 3 au 8 mars 2015**
J4 phase 2 (16^{ème} journée sous SPID) du 7 mars 2015
(Report autorisé jusqu'au dimanche 15 mars 2015)

Lorsqu'un joueur (ou joueuse) est sélectionné pour une épreuve internationale officielle par la Direction Technique Nationale, le club du joueur concerné doit faire connaître sa position à la FFTT et au club adverse dans les 48 heures qui suivent la réception du courrier officiel de la Direction Technique Nationale :

- soit il dispute la rencontre à la date officielle initialement prévue au calendrier sans le joueur sélectionné ;
- soit il demande une modification de date afin de disputer la rencontre avec son joueur sélectionné ; la procédure est alors la suivante :

1) Les deux clubs se mettent d'accord sur une date antérieure à la date officielle prévue au calendrier : l'accord des deux clubs est communiqué à la Commission Sportive Fédérale en utilisant l'imprimé de modification de date (C.S.F. 2.9.0) téléchargeable sur le site de la FFTT. Le délai de 15 jours prévu dans les règlements sportifs peut, dans ce cas, ne pas être respecté.

8 jours avant la date officielle prévue au calendrier, les deux clubs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une date antérieure à la date officielle prévue au calendrier : la rencontre est alors officiellement reportée au lendemain de la journée suivante (c'est à dire le dimanche) à 14 heures ou à 17 heures. Le choix de l'heure sera effectué par la Commission Sportive Fédérale en fonction des déplacements du week-end pour les deux clubs concernés.

2) Les deux clubs peuvent alors se mettre d'accord sur une date antérieure à la nouvelle date officielle ou sur une modification de l'horaire. L'accord des deux clubs est communiqué à la Commission Sportive Fédérale en utilisant l'imprimé de modification de date (C.S.F. 2.9.0) téléchargeable sur le site de la FFTT. Le délai de 15 jours prévu dans les règlements sportifs peut, dans ce cas, ne pas être respecté.

Remarques :

- Afin que la Commission Sportive Fédérale puisse régler les litiges éventuels, il est conseillé aux deux clubs concernés de communiquer par téléphone et de confirmer la teneur des propos par courriel avec copie à michel.bremond@fftt.email.
- Les joueurs connaissent leur sélection quelques jours avant la rédaction du courrier officiel et doivent de ce fait avertir leur club très rapidement. Le club du joueur sélectionné peut donc prendre contact avec le club adverse avant la réception du courrier officiel s'il souhaite modifier la date de la rencontre.
- **Le cas exceptionnel de la dernière journée de la phase (pas de report autorisé après celle-ci) et tout autre cas non prévu dans les modalités, ci-dessus, sont gérés de manière exceptionnelle par la Commission sportive fédérale en fonction des circonstances.**

**Aux Clubs de Nationales 1, 2 et 3
Messieurs et Dames**

Paris, le 9 juillet 2014

CSF 2.2.0. / JLG / MB

Objet : Brûlage

Mesdames, Messieurs,

L'article II.112.1 - page 43 des Règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division. ».

Les divisions Pro A et Pro B comportent 18 journées. Les divisions nationales 1, 2 et 3 comportent 14 journées et une journée des Titres à l'issue de la 2^{ème} phase. Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2014 / 2015 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission Sportive Fédérale.

Journée sous SPID	Pro A et Pro B Messieurs et Dames	Nationales 1, 2 et 3 Messieurs et Dames
1	09/09/2014	20/09/2014
2	Exempt	27/09/2014
3	30/09/2014	Exempt
4	07/10/2014	18/10/2014
5	21/10/2014	Exempt
6	28/10/2014	08/11/2014
7	18/11/2014	22/11/2014
8	25/11/2014	06/12/2014
9	Exempt	13/12/2014
10	16/12/2014	Exempt
11	21/12/2014	Exempt
12		

Fin des rencontres aller ou phase 1

13	exempt	17/01/2015
14	27/01/2015	31/01/2015
15	03/02/2015	14/02/2015
16	24/02/2015	07/03/2015
17	10/03/2015	14/03/2015
18	17/03/2015	28/03/2015
19	31/03/2015	11/04/2015
20	03/04/2015	Titres /équipes 1 ^{ère} rencontre
21	05/05/2015	Titres /équipes 2 ^{ème} rencontre
22	26/05/2015	Titres /équipes 3 ^{ème} rencontre
23	Exempt	Titres /équipes 4 ^{ème} rencontre

... / ...

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens des articles II.112.1 et II.217.3 des Règlements Sportifs (exemple : le mardi 28 octobre 2014 et le samedi 8 novembre 2014 sont considérés comme une même journée).

Par déduction, un joueur ou une joueuse figurant sur la liste déposée et ne participant pas à la rencontre de Pro A ou de Pro B indiquée dans la deuxième colonne du tableau peut participer à la rencontre indiquée dans la troisième colonne de la même ligne en équipe 2 et seulement dans cette équipe (article II.217.3 des règlements sportifs).

Lorsque les équipes de Pro A et de Pro B sont exemptes, 3 joueurs ou joueuses sont considéré(e)s comme figurant sur la feuille de rencontre (article II.112.2) ; un mel devra être envoyé à karine.loriou@fftt.email en indiquant les noms de ces 3 joueurs ou joueuses ; l'envoi de la feuille de rencontre n'est pas nécessaire.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne de chaque tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID :

- 1^{ère} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres aller dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 1 à 10.
- 2^{ème} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres retour dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 13 à 23.

Conformément aux Règlements sportifs (article II.112.1), la remise à zéro du brûlage intervient à la fin des rencontres allers pour la Pro A et la Pro B et à la fin de la 1^{ère} phase pour les nationales 1, 2 et 3.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Jean-Luc GUILLOT
Président de la Commission
Sportive Fédérale

Copie : Comité Directeur Fédéral – Commission Sportive Fédérale – Ligues – Clubs de Pro A et B



CIRCULAIRES D'INFORMATION

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

Nous vous adressons, ci-joint, les documents suivants :

Votre poule avec au dos le calendrier ;

NATIONALES 1, 2 et 3

5 feuilles de rencontres qui seront envoyées par courrier très prochainement : C.S.F. 01.2.0.4 A.

1 Demande de modifications : C.S.F. 2.9.0 - Cet imprimé est téléchargeable sur le site de la FFTT / ADMINISTRATIF / TELECHARGEMENT et devra être rempli sous Excel par le club demandeur qui l'adressera ensuite par MEL au club adverse et celui-ci l'adressera, toujours par MEL, à la FFTT michel.bremond@fftt.email

HORAIRES DES RENCONTRES

NATIONALES 1, 2 et 3 le samedi à 17 h 00 ;

Les rencontres se déroulent au lieu, date et heure fixés au calendrier de l'échelon National.

Seule la Commission Sportive Fédérale peut être amenée, à accorder une demande de modification de lieu, de date et/ou d'heure de la rencontre, à condition que la demande soit parvenue par MEL 15 jours avant la date de la rencontre (sauf cas de force majeure).

SAISIE D'UNE FEUILLE DE RENCONTRE SOUS SPID

**LES CLUBS NATIONAUX DOIVENT SAISIR
LE SCORE FINAL DE LA RENCONTRE ET LE DETAIL DE LA FEUILLE DE RENCONTRE**

(Voir circulaire jointe)

« L'espace Mon Club » Gestion sportive
« Procédure de saisie d'une feuille de rencontre ».

Toutes les équipes devront, quand même, adresser à la FFTT les
2 premières feuilles de rencontre (la jaune et la bleue ou la rose) + le volet de l'ARB 2.4
le premier jour ouvrable qui suit la date officielle par courrier rapide, à la

**F.F.T.T.
B.P. 40348
75625 PARIS CEDEX**

La troisième feuille (la rose) est destinée à l'Association qui se déplace.

La quatrième feuille (la blanche) est destinée à l'Association qui reçoit.

RAPPELS

En cas de modification définitive concernant :

Le Correspondant de l'Association, Adresse, Téléphone de la Salle

LES ASSOCIATIONS DOIVENT EN AVISER DIRECTEMENT, PAR COURRIER OU PAR MEL :

- 1) LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE
- 2) TOUTES LES ASSOCIATIONS FIGURANT DANS LA OU LES POULES CONCERNEES.

Toutes les pénalités financières sont à payer dès leur notification.

NON RESPECT DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1^{ère} infraction : **confiscation de la caution**
- 2^e infraction : **pénalité sportive**

NON MISE A DISPOSITION D'UN JUGE ARBITRE PAR EQUIPE ENGAGEE (JA1 minimum)

- Non mise à disposition pour la saison (doublée les saisons suivantes) : **1000 euros**
- Par prestation non effectuée : **150 euros**

NON MISE A DISPOSITION DE 2 ARBITRES (arbitre de club minimum) PAR L'EQUIPE RECEVANT : 50 euros

NON RESPECT DE LA PROCEDURE POUR MODIFICATION DE DATE, LIEU, HORAIRE

- Par défaut : **CAUTION à reconstituer**

NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES EN PRO (NON UTILISATION DU LIVE-SCORING,...) : 100 euros

FEUILLES DE RENCONTRES

- Emploi d'une feuille de rencontre non réglementaire : **10 euros**
- Transmission d'un seul feuillet de la feuille de rencontre : **10 euros**
- Non présentation de licence par un joueur : **20 euros**
- Feuille de rencontre non postée le premier jour ouvrable qui suit la date officielle : **40 euros**
- Non transmission des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID : **100 euros**
- Saisie incomplète des résultats et/ou des parties : **100 euros à partir de la 2^{ème} infraction**
- Feuille de rencontre de forfait non envoyée : **20 euros** (pour l'équipe qui bénéficie du forfait)
- Enveloppes insuffisamment affranchies : **10 euros**

OUVERTURE DE LA SALLE

- Non-respect des conditions d'ouverture : **200 euros**

EQUIPEMENT

- Tenue non réglementaire : **20 euros**
- Non utilisation d'un sol de couleur uniforme en Pro A (Dames et Messieurs) : **500 euros**
(Doublée lors des infractions suivantes)

COMPOSITION DES EQUIPES

- Equipe incomplète (un joueur absent) en nationale 1, 2 et 3 : **200 euros**
- Equipe incomplète (plus d'un joueur absent) : **CAUTION à reconstituer**

En Nationales 1, 2 et 3

- Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : **100 euros**

En PRO A ou PRO B

- Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : **200 euros**
- Non présentation de la liste des quatre joueurs au 15 août : **100 euros**
- Non licenciation d'un joueur de la liste à la date de la 1^{ère} rencontre : **100 euros**

RECLAMATION

- Réclamation sur la feuille de rencontre : **Droit de 100 euros**
Confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre
(Remboursable si la réclamation est recevable, acquise à la F.F.T.T. dans le cas contraire).

COMPETITIONS NATIONALES

- Non présentation de licence : **20 euros**
- Absence non excusée (compétitions individuelles et par équipes) : **40 euros**
- Absence non excusée (Interclubs) : **80 euros**

Pour toutes les divisions et compétitions

- Abandon : **100 euros**

Pour tout joueur abandonnant pour raison de santé, un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain doit être adressé dans les 72 heures à la F.F.T.T.

C.N.A.C.G.

- Non production des documents demandés ou non-respect des dates d'envoi des documents :
50% de l'engagement
- En cas d'appel à la Chambre d'Appel de Haut Niveau, pénalité maximum : **500 euros**

CLASSEMENT DES SALLES (PRO A, PRO B, N1)

- Dossier sur SPID non rempli, erroné, incomplet :
1er rappel **500 euros**, 2ème rappel **1000 euros**, 3ème rappel **rencontre perdue**
- Sol, éclairage non conforme suite aux relevés :
1 point – rencontre perdue si pas d'engagement du propriétaire de la salle
- Pas de vestiaire, pas de douche, pas d'espace pour le juge-arbitre : **500 euros**

APPEL A UNE DECISION AUPRES DU JURY D'APPEL FEDERAL

- Droit d'appel **100 euros**

Diffusion : Clubs de Nationales - CRA

CHAPITRE 5 – CHAMPIONNAT NATIONAL NATIONALES 1, 2, 3 DAMES

(Modifications adoptées par le Bureau fédéral du 5 septembre 2014)

II.501 (RS T II Ch V - Article 59) - Nationale 1 Dames

II.501.1 - Composition de la division

La nationale 1 dames comprend seize équipes réparties dans deux poules de huit équipes.

II.501.2 - Déroulement de la première phase

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1re 2e, 3e, 4e, 5e et 6e se maintiennent en nationale 1 dames (soit 12 équipes) ;
- les équipes classées 7e et 8e descendent en nationale 2 dames (soit 4 équipes).

[Dans tous les cas, le dernier d'une poule descend dans la division inférieure.](#)

II.501.3 - Déroulement de la deuxième phase

A l'issue de ces sept journées :

- les équipes classées 1re se rencontrent lors de la "journée des titres" ; le vainqueur est champion de France de nationale 1 dames ;
- les équipes classées 2e, 3 et 4e se maintiennent en nationale 1 dames (soit 6 équipes) ;
- les équipes classées 5e, 6e, 7e et 8e descendent en nationale 2 dames (soit 8 équipes).

[Dans tous les cas, le dernier d'une poule descend dans la division inférieure.](#)

II.501.4 - Accession en Pro B

[Le champion de France de nationale 1 dames accède à la Pro B](#) (sous réserve de l'article II.214).

II.501.5 - Règles spécifiques de participation

Une équipe qui descend de Pro en nationale 1, a droit à deux mutées.

Seules les joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1100 points (classées 11 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

II.502 (RS T II Ch V - Article 60) - Nationale 2 Dames

II.502.1 - Composition de la division

La nationale 2 dames comprend 32 équipes réparties dans 4 poules de 8 équipes.

II.502.2 - Déroulement de la première phase

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1re accèdent à la nationale 1 (soit 4 équipes) ;
- les équipes classées 2e, 3e, 4e, 5e et 6e se maintiennent en nationale 2 (soit 20 équipes) ;
- les équipes 7e et 8e descendent en nationale 3.

[Dans tous les cas, le dernier d'une poule descend dans la division inférieure.](#)

II.502.3 - Déroulement de la deuxième phase

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1re (soit 4 équipes) accèdent à la nationale 1. Elles disputent lors de la "journée des titres" les demi-finales et finale ;
- les équipes classées 2e, 3e, 4e, 5e se maintiennent en nationale 2 dames (soit 16 équipes) ;
- les équipes classées 6e, 7e et 8e descendent en nationale 3 (soit 12 équipes) ;

[Dans tous les cas, le dernier d'une poule descend dans la division inférieure.](#)

II.502.4 - Règles spécifiques de participation

Une équipe qui descend de Pro en nationale 2 a droit à deux mutées.

Au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours doivent figurer sur la feuille de rencontre.

II.503 (RS T II Ch V - Article 61) - Nationale 3 dames

II.503.1 - Composition de la division

La nationale 3 est constituée de six groupes de huit équipes désignés de 1 à 6 constitués des ligues suivantes :

- Groupe 1 : Ile de France, Centre ;
- Groupe 2 : Bretagne, Pays de Loire ;
- Groupe 3 : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes ;
- Groupe 4 : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Rhône-Alpes ;
- Groupe 5 : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine ;
- Groupe 6 : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie.

II.503.2 - Déroulement des phases

A l'issue de chaque phase, les équipes classées 1^{re} accèdent à la nationale 2 (soit 6 équipes) et deux autres montées sont attribuées aux deux groupes qui auront le plus de licenciées traditionnelles féminines à la fin de la saison écoulée.

Les modalités de la compétition (autres que les articles **II.301 à II.310** et **II.313 à II.315**) et les modalités d'accèsion à la nationale 3 dans chaque groupe sont fixées par la commission sportive fédérale sur proposition des groupes de nationale 3.

[En cas de poules incomplètes en Nationale 3 Dames, la \(ou les\) place\(s\) est \(sont\) remise\(s\) à la disposition de la Commission Sportive Fédérale.](#)

A l'issue de la deuxième phase, les équipes classées 1^{re} (soit 6 équipes) disputent lors de la "journée des titres" les quart de finales, demi-finales et finale.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MESSIEURS

ANNEXE 1

RAPPEL DU REGLEMENT Qualification des Associations

II.610 (RS T I Ch II - Article 11) - Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Sauf disposition particulière spécifique :

Une équipe de six joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre à six joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (voir article II.201).

Une équipe de plus de six joueurs ne peut comporter que deux joueurs mutés au plus (voir article II.201).

II.112 (RS T II Ch I - Article 11) - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

II.112.1 - Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres d'une même phase (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à celle ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,

- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

II.112.4 - Règles spécifiques du brûlage

La participation des joueur(se)s est soumise à des classements minimums pour certaines divisions.

Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la première phase, les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la première phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la deuxième phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division (en respectant l'article II.310 pour le championnat national messieurs).

Les cas non prévus dans les articles concernés sont arbitrés par la commission sportive compétente.

II.114 (RS T II Ch I - Article 13) - Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré :

a) - par des arbitres nommés par la Commission fédérale d'arbitrage ou par les commissions régionales ou départementales d'arbitrage ;

b) - à défaut, par des arbitres officiels non joueurs mis à disposition par le club recevant ;

c) - **Si les cas a) ou b) ne sont pas respectés, des pénalités financières seront appliquées et l'arbitrage sera assuré par les joueurs de l'équipe recevant (le capitaine de l'équipe recevant est responsable de l'exécution de cette mesure).**

Dans les cas b) et c) :

- si les joueurs de l'équipe visiteuse expriment avant le début de la rencontre le désir d'arbitrer, il ne peut leur être opposé de refus jusqu'à ce qu'ils aient arbitré la moitié du nombre de parties dans le groupe ou chacun des groupes ;

- si un arbitre officiel accompagne l'équipe visiteuse et que celle-ci le demande avant le début de la rencontre, le juge-arbitre peut désigner celui-ci pour arbitrer en alternance, les autres parties étant arbitrées par les arbitres officiels non joueurs mis à disposition par le club recevant ou à défaut par les joueurs de l'équipe recevant.

II.115.1 - Principes

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

II.117 (RS T II Ch I - Article 16) - Retard

Dès que la rencontre est commencée :

- un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat ;
- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif, ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

II.118.2 - Forfait simple

L'équipe qui déclare forfait doit aviser obligatoirement son adversaire et la commission sportive intéressée. Dans le cas contraire, les frais de juge-arbitrage et d'arbitrage seront imputés au club déclaré forfait.

II.122 (RS T II Ch I - Article 21) - Tenue

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la FFTT. Si nécessaire, il incombe à l'équipe recevant de changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre et avec celle des maillots de l'équipe adverse.

En cas de rencontres sur tables neutres cette obligation s'applique à l'équipe première nommée. Le juge-arbitre et les arbitres sont chargés de faire respecter cette disposition et le juge-arbitre peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

En l'absence du juge-arbitre désigné, des réserves concernant la tenue peuvent être déposées.

II.303 (RS T II Ch III - Article 43) - Paiement des pénalités financières

Les pénalités financières relatives au championnat national par équipes infligées aux associations durant la saison sportive doivent être réglées avant la confirmation de l'inscription des équipes pour la saison suivante, sous peine de non réengagement de toutes les équipes de l'association.

II.305 (RS T II Ch III - Article 45) - Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au Championnat de France par Equipes au niveau national, les associations doivent au minimum :

- a) disposer, pour chaque équipe engagée, d'un juge-arbitre 1^{er} degré (JA1) pouvant officier au moins 7 fois par saison et licencié au titre de l'association.
- b) disposer de 12 licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat national et un championnat régional ou départemental – corporatif exclu.
- c) disposer de 3 licenciés jeunes (14 ans au plus au 1^{er} janvier de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de leur ligue ou de leur département.
- d) mettre à disposition, pour chaque rencontre à domicile de nationale, 2 arbitres officiels non joueurs ;
- e) posséder un effectif permettant de respecter les règles de classement minimum applicables à chaque division ;
- f) utiliser un équipement classé à effet du jour de la première rencontre de la saison mais pour les équipes de Nationale 1 uniquement (sauf délai accordé pour mise aux normes).

II.401.5 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 1 Messieurs : Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1800 points (classés 18 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

II.402.4 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 2 Messieurs : Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1600 points (classés 16 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

II.403.4 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 3 Messieurs : Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1400 points (classés 14 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

RAPPEL DU REGLEMENT ADMINISTRATIF

IV.202.2 - Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, [s'il s'agit d'une partie de simple](#).

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DAMES

ANNEXE 1

RAPPEL DU REGLEMENT Qualification des Associations

II.610 (RS T I Ch II - Article 11) - Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Sauf disposition particulière spécifique :

Une équipe de six joueuses ou moins ne peut comporter qu'une seule joueuse mutée.

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre à six joueuses peut comporter deux joueuses mutées lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutées l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (voir article II.201).

Une équipe de plus de six joueuses ne peut comporter que deux joueuses mutées au plus (voir article II.201).

II.112 (RS T II Ch I - Article 11) - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

II.112.1 - Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, une joueuse ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division.

Lorsqu'une joueuse participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Une joueuse ayant disputé deux rencontres d'une même phase (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : elle ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueuses, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'une joueuse ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueuses, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueuses ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

La qualification de toute joueuse est à reconsidérer après chaque journée à laquelle cette joueuse a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,

- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, une joueuse ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

II.112.4 - Règles spécifiques du brûlage

La participation des joueuses est soumise à des classements minimums pour certaines divisions.

Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la première phase, les joueuses ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la première phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la deuxième phase même si elles ne respectent pas le classement minimum pour cette division (en respectant l'article II.310 pour le championnat national messieurs).

Les cas non prévus dans les articles concernés sont arbitrés par la commission sportive compétente.

II.114 (RS T II Ch I - Article 13) - Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré :

a) - par des arbitres nommés par la Commission fédérale d'arbitrage ou par les commissions régionales ou départementales d'arbitrage ;

b) - à défaut, par des arbitres officiels non joueurs mis à disposition par le club recevant ;

c) - **Si les cas a) ou b) ne sont pas respectés, des pénalités financières seront appliquées et l'arbitrage sera assuré par les joueuses de l'équipe recevant (le capitaine de l'équipe recevant est responsable de l'exécution de cette mesure).**

Dans les cas b) et c) :

- si les joueuses de l'équipe visiteuse expriment avant le début de la rencontre le désir d'arbitrer, il ne peut leur être opposé de refus jusqu'à ce qu'elles aient arbitré la moitié du nombre de parties dans le groupe ou chacun des groupes ;

- si un arbitre officiel accompagne l'équipe visiteuse et que celle-ci le demande avant le début de la rencontre, le juge-arbitre peut désigner celui-ci pour arbitrer en alternance, les autres parties étant arbitrées par les arbitres officiels non joueurs mis à disposition par le club recevant ou à défaut par les joueuses de l'équipe recevant.

II.115.1 - Principes

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

II.117 (RS T II Ch I - Article 16) - Retard

Dès que la rencontre est commencée :

- une joueuse absente physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois cette joueuse inscrite sur la feuille de rencontre, si elle arrive en cours de rencontre, est autorisée à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat ;
- une joueuse qui abandonne, quel que soit le motif, ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

II.118.2 - Forfait simple

L'équipe qui déclare forfait doit aviser obligatoirement son adversaire et la commission sportive intéressée. Dans le cas contraire, les frais de juge-arbitrage et d'arbitrage seront imputés au club déclaré forfait.

II.122 (RS T II Ch I - Article 21) - Tenue

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la FFTT. Si nécessaire, il incombe à l'équipe recevant de changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre et avec celle des maillots de l'équipe adverse.

En cas de rencontres sur tables neutres cette obligation s'applique à l'équipe première nommée. Le juge-arbitre et les arbitres sont chargés de faire respecter cette disposition et le juge-arbitre peut refuser l'accès à la table à une joueuse ne s'y conformant pas.

En l'absence du juge-arbitre désigné, des réserves concernant la tenue peuvent être déposées.

II.303 (RS T II Ch III - Article 43) - Paiement des pénalités financières

Les pénalités financières relatives au championnat national par équipes infligées aux associations durant la saison sportive doivent être réglées avant la confirmation de l'inscription des équipes pour la saison suivante, sous peine de non réengagement de toutes les équipes de l'association.

II.501.5 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 1 Dames : Seules les joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1100 points (classées 11 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

II.502.4 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 2 Dames : Au moins 3 des 4 joueuses figurant sur la feuille de rencontre doivent avoir un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours.

II.503.2 - Déroulement des phases

A l'issue de chaque phase, les équipes classées 1re accèdent à la nationale 2 (soit 6 équipes) et deux autres montées sont attribuées aux deux groupes qui auront le plus de licenciées traditionnelles féminines à la fin de la saison écoulée.

Les modalités de la compétition (autres que les articles **II.301 ex 41** à **II.310 ex 50** et **II.313 ex 53** à **II.315 ex 55**) et les modalités d'accèsion à la nationale 3 dans chaque groupe sont fixées par la commission sportive fédérale sur proposition des groupes de nationale 3.

En cas de poules incomplètes en Nationale 3 Dames, la (ou les) place(s) est (sont) remise(s) à la disposition de la Commission Sportive Fédérale.

A l'issue de la deuxième phase, les équipes classées 1re (soit 6 équipes) disputent lors de la "journée des titres" les quart de finales, demi-finales et finale.

II.503.3 - Règles spécifiques de participation

Pour la Nationale 3 Dames : Au moins 3 des 4 joueuses figurant sur la feuille de rencontre doivent avoir un nombre de points égal ou supérieur à 700 points (classées 7 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

RAPPEL DU REGLEMENT ADMINISTRATIF

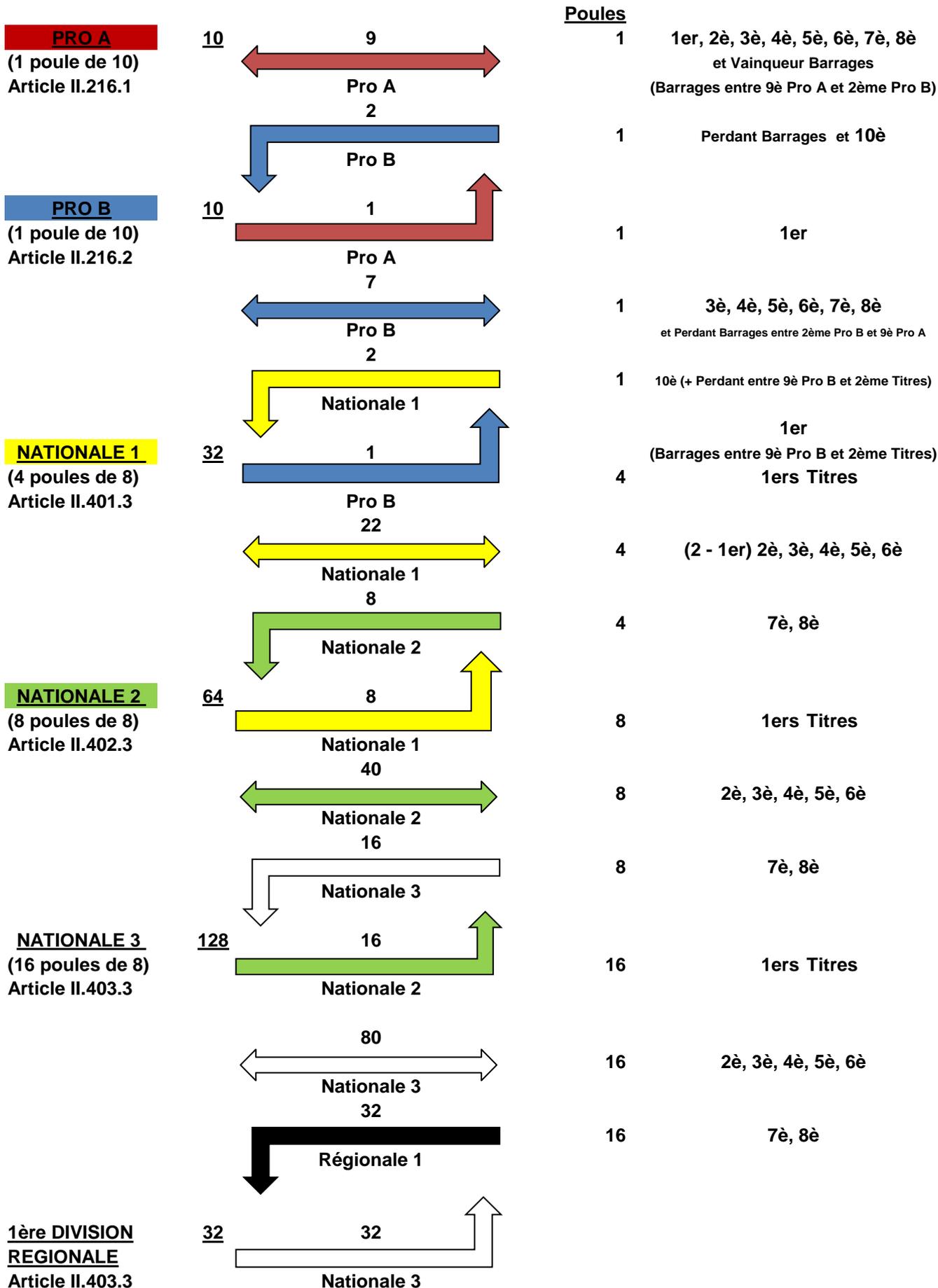
IV.202.2 - Quand deux joueuses sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueuses, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand une des deux joueuses ne se présente pas dans l'aire de jeu, elle perd les points qu'elle aurait dû perdre si elle avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas créditée des points qu'elle aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, **s'il s'agit d'une partie de simple**.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MASCULIN
Montées et Descentes à la fin de la saison

2ème phase

C.S.F. 2.6.2.3



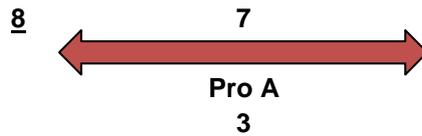
CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININ
 Montées et Descentes à la fin de la saison

2ème phase

C.S.F. 2.6.2.3

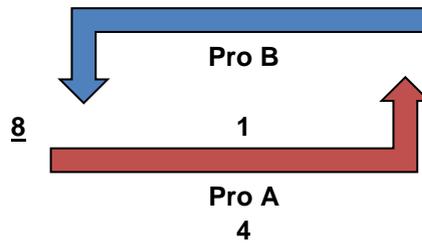
Poules

PRO A
 (1 poule de 10)
 Article II.216.3

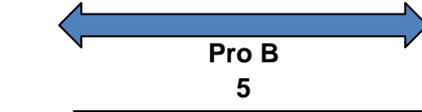


1 1er, 2è, 3è, 4è, 5è, 6è, 7è

PRO B
 (1 poule de 10)
 Article II.216.4



1 8è, 9è, 10è

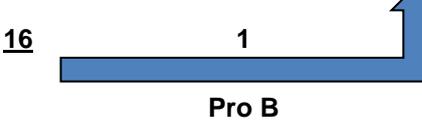


1 1er

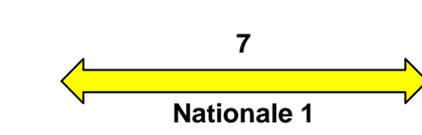


1 2è, 3è, 4è, 5è

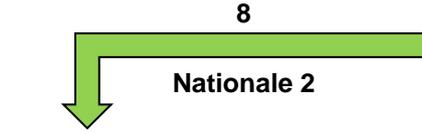
NATIONALE 1
 (2 poules de 8)
 Article II.501.3



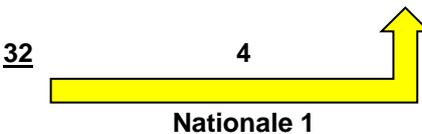
1 6è, 7è, 8è, 9è, 10è



2 1ers Titres



2 (1- 1è) et 2è, 3è, 4è

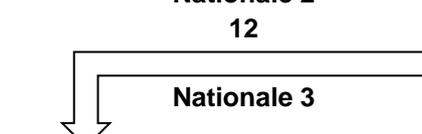


2 5è, 6è, 7è, 8è

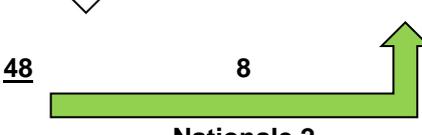
NATIONALE 2
 (4 poules de 8)
 Article II.502.3



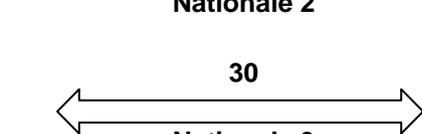
4 1ers Titres



4 2è, 3è, 4è, 5è



4 6è, 7è, 8è



NATIONALE 3
 (6 poules de 8)
 Article II.503.2



6 1ers Titres
 (+ 2) aux 2 zones ayant le plus de licenciées traditionnelles dames.



6 2è, 3è, 4è, 5è, 6è (1)

Diffusion : Clubs

6 7è, 8è (1)

(1) en fonction des descentes de N2



« L'espace Monclub » Gestion sportive

La Fédération Française de Tennis de Table propose à ses clubs de nouvelles fonctionnalités.

Ces nouveaux services ont pour but d'améliorer la souplesse et les délais administratifs et correspondent à une demande et un besoin des clubs.

L'utilisation de ces fonctionnalités engage la responsabilité du président du club et du responsable désigné à cet effet.

Les services qui sont proposés sont :



Sur le plan sportif :

- Saisie des résultats et feuilles de rencontre des championnats par équipes.
- Consultation des épreuves par équipes
- Consultation des épreuves individuelles
- La saisie des engagements au critérium fédéral
- La saisie des engagements aux épreuves
- La gestion des « passe-équipe »

Ce choix vous est ouvert sous réserve que votre organisme gestionnaire vous ait ouvert les droits correspondant.

L'accès à « **L'espace Monclub** » est ouvert pour tous les clubs de la FTTT, à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/monclub>

Cette connexion n'est **pas décomptée** des 50 accès mensuels autorisés dans SPID.
(Seul l'accès au détail des rencontres de championnat par équipes vous compte un accès).

Veuillez vous identifier	
N° de club	<input type="text"/>
Mot de Passe SPID	<input type="password"/>
<input type="button" value="Identification"/>	

Pour accéder aux fonctionnalités, vous devez simplement disposer de votre numéro de club et de votre mot de passe **SPID**. Celui-ci vous a été communiqué par votre organisme gestionnaire (ligue ou comité départemental). Dans le cas contraire, réclamez-le.

Après identification, vous verrez apparaître à l'écran votre numéro de club et votre « domaine », c'est-à-dire pour un club le code du comité départemental.

Exemple : pour un club des Hauts de Seine le code D92 apparaîtra.

Résultats des épreuves par équipes :

Accéder à mes équipes

Fédération	Zones	Ligues	Comités
L01 - RHONE ALPES		L02 - ALSACE	
L03 - AQUITAINE		L04 - PAYS DE LA LOIRE	
L05 - AUVERGNE		L06 - BOURGOGNE	
L07 - BRETAGNE		L08 - CHAMPAGNE - ARDENNE	
L09 - COTE D AZUR		L10 - NORD/PAS-DE-CALAIS	
L11 - FRANCHE COMTE		L12 - ILE DE FRANCE	
L13 - LANGUEDOC ROUSSILLON		L14 - LIMOUSIN	
L15 - LORRAINE		L17 - BASSE NORMANDIE	
L18 - HAUTE NORMANDIE		L19 - PICARDIE	
L20 - POITOU CHARENTES		L21 - PROVENCE	
L22 - MIDI-PYRENEES		L23 - CENTRE	
L24 - CORSE		L30 - GUYANE.L	
L31 - REUNION.L		L32 - NOUVELLE CALEDONIE	
L33 - GUADELOUPE.L		L34 - LIGUE MARTINIQUE	
L36 - MAYOTTE.L		L37 - TAHITI.L	

Vous pouvez d'un seul click sur le bouton « accéder à mes équipes » obtenir la liste de toutes vos équipes et y accéder directement :

Accéder à mes équipes

Accéder à toutes les divisions

Phase n°1	Phase n°2
Chpt France par équipes masculin	Chpt France par équipes masculin
CS CLICHY SUR S 1 (REGIONALE 2 ZONE 1 Poule H)	CS CLICHY SUR S 13 (TTTEST Poule A)
CS CLICHY SUR S 2 (Championnat Pré-Régional Masc. Poule B)	
CS CLICHY SUR S 3 (CHAMPIONNAT D1 Messieurs Poule B)	
CS CLICHY SUR S 4 (Championnat D2 Messieurs Poule A)	
Chpt France par équipes féminin	
CLICHY SUR SEINE CS 1 (Nationale 1 Dames Poule B)	
Championnat des Jeunes	
CS CLICHY SUR S 1 (Champpt Jeunes D1 -15 ans J1 Groupe 5)	
CS CLICHY SUR S 1 (Champpt Jeunes D1 -11ans J1 Groupe 6)	
CS CLICHY SUR S 2 (Champpt Jeunes D1 -11ans J1 Groupe 5)	

En cliquant sur l'équipe désirée, vous accéderez directement à la poule.

Sinon vous pouvez accéder à la saisie en cliquant d'abord sur l'organisme.

FEDE - FFT

Messieurs

Dames

Epreuves

Choisissez ensuite la division.

Résultats - Nationale 1 Dames (N2)		Autre temps		Entrées		Organismes	
Poule A		Poule B		Autres rencontres			
Des résultats sont publiés par la Fédération Française de Tennis de Table sous réserve d'homologation par la commission sportive compétente - FFTT2007							
Cl.	Équipes (N1) - Équipes (N2)	pts	Match	pts	Match	pts	Match
1	CHENAY / RANBOUILLET ENT 1	0	0	0	0	0	0
2	ETVAL RACH ARIFF 2	0	0	0	0	0	0
3	HAMMAGE RAQUETTE 2	0	0	0	0	0	0
4	SAINT PIERRE ENT 2	0	0	0	0	0	0
5	RENNES CDE 1	0	0	0	0	0	0
6	RENAUD VESSE ARL 1	0	0	0	0	0	0
7	BOULTOURM US TT 1	0	0	0	0	0	0
8	QUINER CTT 2	0	0	0	0	0	0

Choisissez maintenant la poule désirée.

Poule A - Journée n° 12 - du 12/01/15		Autre temps		Entrées		Organismes	
CHENAY / RANBOUILLET ENT 1	--- QUINER CTT 2						
ETVAL RACH ARIFF 2	--- BOULTOURM US TT 1						
HAMMAGE RAQUETTE 1	--- RENAUD VESSE ARL 1						
SAINT PIERRE ENT 2	--- RENNES CDE 1						
<input type="button" value="Mise à jour scores"/>							
Poule A - Journée n° 13 - du 21/01/15		Autre temps		Entrées		Organismes	
BOULTOURM US TT 1	--- CHENAY / RANBOUILLET ENT 1						
BEAULIEU RENNES ARL 1	--- ETVAL RACH ARIFF 2						
RENNES CDE 1	--- HAMMAGE RAQUETTE 1						
QUINER CTT 2	--- SAINT PIERRE ENT 2						
<input type="button" value="Mise à jour scores"/>							
Poule A - Journée n° 15 - du 14/02/15		Autre temps		Entrées		Organismes	
CHENAY / RANBOUILLET ENT 1	--- RENAUD VESSE ARL 1						
ETVAL RACH ARIFF 2	--- RENNES CDE 1						
HAMMAGE RAQUETTE 1	--- SAINT PIERRE ENT 2						
QUINER CTT 2	--- BOULTOURM US TT 1						
<input type="button" value="Mise à jour scores"/>							

La saisie des résultats du championnat par équipes dès la fin des rencontres, permet à chacun de suivre l'évolution du championnat dans les plus brefs délais. Elle permet également à la presse régionale, tenue par des impératifs de bouclage, d'exploiter ces résultats et nous ne pouvons que nous en réjouir.

C'est grâce à la collaboration de chaque club que ceci est rendu possible, soyez en remerciés. De ce fait et comme il est de coutume maintenant, à chaque rencontre, l'équipe recevant est tenue de saisir les résultats de la rencontre (ex : 8 / 3) au **PLUS TARD LE SAMEDI SOIR AVANT 21 HEURES.**

Si pour cause de problème technique vous ne parvenez pas à saisir vos résultats, laissez un message par mel à michel.bremond@fft.email en indiquant, la poule, la rencontre et le résultat, la nature du problème ainsi que vos coordonnées ou contacter le **01 53 94 50 16 dès le lundi matin.**

La saisie des résultats pour une journée est ouverte 10 jours avant et reste disponible 48h après (**rencontre le samedi : saisie possible jusqu'au lundi soir**). Tant que la journée est disponible, vous pourrez revenir sur votre enregistrement. Ainsi, en cas d'erreur, vous pourrez vous-même procéder aux rectifications.

Au-delà du délai autorisé, c'est l'organisme en charge des résultats qui pourra faire la saisie ou modifications.

Dans le cas présenté, seule la journée n° 19 est disponible.

C'est le club recevant qui doit effectuer la saisie

Exemple :

Je me suis identifié comme le club de Clichy S/Seine. Je peux donc choisir la rencontre Clichy - Créteil.

Dans un premier temps, je vais saisir le **score global** 8 - 3. Pour ce faire, je clique sur le bouton « Mise à jour scores ».

Poêle A - journée n° 13 - du 17/01/15			
CHESNAY / RAMBOUILLET ENT 1	-	QUIMPER CTT 2	8 3
ETIVAL-RAON ASRTT 2	-	SCHILTIGHEIM US TT 1	
MARMANDE RAQUETTE 1	-	BEAUFOU VENDEE ASL 1	
SAINT PIERRAISE ENT 2	-	RENNES CPB 1	

Je vais ensuite valider puis confirmer le score.

Cas particuliers :

Victoire par forfait : saisir le score du club vainqueur : **8**, score du club perdant : **F**

Victoire par pénalité : Cette possibilité ne vous est pas proposée. Celle-ci relève de la décision de la commission sportive compétente.

Pour effacer un score : retirer les scores des 2 équipes et valider.

Après cette opération, je vais saisir le **détail de la feuille de rencontre**. Pour ce faire, je clique sur le + qui se trouve en bout de ligne (un + gris indique que la feuille n'a pas encore été saisie. Dans le cas contraire, le + est de couleur orange).

CHESNAY / RAMBOUILLET ENT 1		QUIMPER CTT 2	
A	-	W	-
B	-	X	-
C	-	Y	-
D	-	Z	-

N° licence du Juge-arbitre :

Enregistré le par

Cet écran va vous permettre de faire la composition des équipes et de saisir ensuite les scores des parties.

Par défaut, la lettre A est affectée à l'équipe recevant et X à l'équipe qui se déplace.

Si le tirage au sort a décidé du contraire, cliquez sur le bouton « Inverser ». Vous verrez alors les équipes s'inverser.

Vous devez maintenant en face de chaque lettre saisir le numéro de licence. Le passage à la case suivante se fait en appuyant sur la touche « Entrée » ou « Tab ».

Dans le cas où le numéro est illisible ou manque, vous pouvez cliquer sur la lettre. Cette action vous ouvrira une fenêtre comportant la liste de tous les licenciés du club, par ordre alphabétique. Cliquez sur le nom désiré, le numéro sera mis automatiquement dans la bonne case et le curseur passera à la case suivante. Vous pouvez ainsi saisir l'ensemble de l'équipe en cliquant sur les noms.

Vous pouvez procéder ainsi pour l'autre équipe.

CLICHY SUR SEINE CS 1		ETIVAL CLAIREFONTAINE ASST 1	
A	9239836 AKRICH Ludmilla	X	-
B	9236429 ALIZADEH Nadine	Y	-
C	-	Z	-
D	-	R	-

N° licence du Juge-arbitre :

AFFAGARD	Sylvain	9239405	M	650
AGHRIB	Abdelaziz	7514355	M	1232
AHARBIL	Oumaima	9239838	F	500
AHARBIL	Radwan	9240174	M	500
AKRICH	Ludmilla	9239836	F	500
AKRICH	Stephane	9240288	M	500
ALBRECHT	Oceane	9240170	F	500
ALIZADEH	Nadine	9236429	F	500
AMMANI	Idir	9237853	M	650
ASSOUS VERY	Roxane	9239731	F	500
BACHALINE	Rayan	9239713	M	650
BARRE	Alexandre	9232256	M	658
BARTHEL	Jean philippe	9240168	M	500
BAUDRAND	Aurane	9239842	M	650
BEAULIEU	Xavier	9228049	M	1003
BELAIDI	Ismael	9239783	M	650

Pour indiquer un joueur absent, laissez la case vide.

Après avoir saisi vos compositions d'équipes, cliquez sur le bouton « Vérifier ».

Vous verrez ainsi les éventuels problèmes (numéros de licence inexistant, joueurs n'appartenant pas au club ou à l'entente). Tant que ces problèmes subsistent, vous ne pourrez pas valider l'équipe.

Lorsque les compositions sont correctes, vous pouvez appuyer sur le bouton « valider équipe ». Les problèmes de qualification ou de brûlage seront détectés plus tard.

Les parties sont générées et affichées.

SAINT QUENTIN TT 2				JOUER LES TOURS TT 1			
A	9522885	RICHARDSON Natalia - 2189		W	323533	CHIRAMETLI Alexandra - 2229	
B	028251	CHAUVEL Sarah - 1614-M		X	372969	GLADIEUX Elisabeth - 2065	
C	9434143	DRINKHALL Joanna - 2470		Y	7723692	MOLNAR Monika - 2322-M	
D	027002	FREYTAG Mélanie - 1914		Z	3323739	FERNANDES Sabrina - 2062	
N° licence du Juge-arbitre :		373331	Gerard VIAL				
Touche (0) -> 0-1 (1) -> 1-0 (2) -> F-1 (3) -> 1-F							
	RICHARDSON Natalia					CHIRAMETLI Alexandra	
	CHAUVEL Sarah					GLADIEUX Elisabeth	
	DRINKHALL Joanna					MOLNAR Monika	
	FREYTAG Mélanie					FERNANDES Sabrina	
	RICHARDSON Natalia					GLADIEUX Elisabeth	
	CHAUVEL Sarah					CHIRAMETLI Alexandra	
	FREYTAG Mélanie					MOLNAR Monika	
	DRINKHALL Joanna					FERNANDES Sabrina	
	Double					Double	
	Double					Double	
	RICHARDSON Natalia					MOLNAR Monika	
	DRINKHALL Joanna					CHIRAMETLI Alexandra	
	FREYTAG Mélanie					GLADIEUX Elisabeth	
	CHAUVEL Sarah					FERNANDES Sabrina	
Enregistrer la feuille							

Vous pouvez voir sous la composition des équipes les touches disponibles pour la saisie (0, 1, 2, 3).
Exemple : Touche 0 donnera le score 0 - 1 etc... Indiquez les parties gagnées par forfait avec les touches 2 (F - 1 : le joueur de l'équipe A est forfait) ou 3 (1 - F : le joueur de l'équipe X est forfait).
Une partie non jouée sera indiquée sans rien ou avec un point.

SAINT QUENTIN TT 2				JOUÉ LES TOURS TT 1			
A	9522885	RICHARDSON Natalia - 2189		w	323533	CHIRAMETLI Alexandra - 2229	
B	028251	CHAUVEL Sarah - 1614-M		x	372969	GLADIEUX Elisabeth - 2065	
C	9434143	DRINKHALL Joanna - 2470		y	7723692	MOLNAR Monika - 2322-M	
D	027002	FREYTAG Mélanie - 1914		z	3323739	FERNANDES Sabrina - 2062	
N° licence du Juge-arbitre : 373331				Gerard VIAL			
Touche (0) -> 0-1 (1) -> 1-0 (2) -> F-1 (3) -> 1-F							
0	RICHARDSON Natalia		0	1	CHIRAMETLI Alexandra		
0	CHAUVEL Sarah		0	1	GLADIEUX Elisabeth		
1	DRINKHALL Joanna		1	0	MOLNAR Monika		
1	FREYTAG Mélanie		1	0	FERNANDES Sabrina		
0	RICHARDSON Natalia		0	1	GLADIEUX Elisabeth		
0	CHAUVEL Sarah		0	1	CHIRAMETLI Alexandra		
0	FREYTAG Mélanie		0	1	MOLNAR Monika		
1	DRINKHALL Joanna		1	0	FERNANDES Sabrina		
0	Double		0	1	Double		
0	Double		0	1	Double		
0	RICHARDSON Natalia		0	1	MOLNAR Monika		
1	DRINKHALL Joanna		1	0	CHIRAMETLI Alexandra		
	FREYTAG Mélanie				GLADIEUX Elisabeth		
	CHAUVEL Sarah				FERNANDES Sabrina		
			4	8			
Enregistrer la feuille							

Le score en bas de la feuille indique 8 - 4 alors que nous avons rentré le score 8 -3 pour la rencontre.

La dernière partie (Drinkhall- Chirametli) a été jouée mais ne compte pas dans le score global de la rencontre qui est arrêtée au score acquis (8 - 3). Mais, cette partie ayant été jouée, elle doit **OBLIGATOIREMENT** être saisie pour la prise en compte des résultats individuels. Dans les résultats de la journée, c'est le score brut (8 - 3) qui est pris en compte.

A l'issue de cette saisie, vous pouvez enregistrer la feuille.

Vous aurez à l'écran les éventuels problèmes de qualification ou de brûlages qui ont été détectés. La gestion de ces anomalies sera faite ultérieurement par l'organisme en charge du championnat.

La saisie est terminée. La feuille est enregistrée.

La consultation des résultats des épreuves par équipes

Accéder à mes équipes

Fédération	Zones	Ligues	Comités
L01 - RHONE ALPES		L02 - ALSACE	
L03 - AQUITAINE		L04 - PAYS DE LA LOIRE	
L05 - AUVERGNE		L06 - BOURGOGNE	
L07 - BRETAGNE		L08 - CHAMPAGNE - ARDENNE	
L09 - COTE D AZUR		L10 - NORD/PAS-DE-CALAIS	
L11 - FRANCHE COMTE		L12 - ILE DE FRANCE	
L13 - LANGUEDOC ROUSSILLON		L14 - LIMOUSIN	
L15 - LORRAINE		L17 - BASSE NORMANDIE	
L18 - HAUTE NORMANDIE		L19 - PICARDIE	
L20 - POITOU CHARENTES		L21 - PROVENCE	
L22 - MIDI-PYRENEES		L23 - CENTRE	
L24 - CORSE		L30 - GUYANE.L	
L31 - REUNION.L		L32 - NOUVELLE CALEDONIE	
L33 - GUADELOUPE.L		L34 - LIGUE MARTINIQUE	
L36 - MAYOTTE.L		L37 - TAHITI.L	

Vous pouvez d'un seul clic sur le bouton « accéder à mes équipes » obtenir la liste de toutes vos équipes et y accéder directement :

Accéder à mes équipes

Accéder à toutes les divisions

Phase n°1	Phase n°2
Chpt France par équipes masculin	Chpt France par équipes masculin
CS CLICHY SUR S 1 (REGIONALE 2 ZONE 1 Poule H)	CS CLICHY SUR S 13 (TTTEST Poule A)
CS CLICHY SUR S 2 (Championnat Pré-Régional Masc. Poule B)	
CS CLICHY SUR S 3 (CHAMPIONNAT D1 Messieurs Poule B)	
CS CLICHY SUR S 4 (Championnat D2 Messieurs Poule A)	
Chpt France par équipes féminin	
CLICHY SUR SEINE CS 1 (Nationale 1 Dames Poule B)	
Championnat des Jeunes	
CS CLICHY SUR S 1 (Champpt Jeunes D1 -15 ans J1 Groupe 5)	
CS CLICHY SUR S 1 (Champpt Jeunes D1 -11ans J1 Groupe 6)	
CS CLICHY SUR S 2 (Champpt Jeunes D1 -11ans J1 Groupe 5)	

En cliquant sur l'équipe désirée, vous accéderez directement à la poule.

Sinon vous pouvez accéder à la saisie en cliquant d'abord sur l'organisme.

D92 - HAUTS DE SEINE

Messieurs	Phase1- CHAMPIONNAT D1 Messieurs	Résultats
Dames	Phase 1- Départementale 1 Féminine	Résultats
Epreuves	Championnat des Jeunes	Divisions
Autre organisme		

Ces résultats sont publiés par la Fédération Française de Tennis de table sous réserve d'homologation par la commission sportive compétente - @FFTT-2005

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ETIVAL CLAIREFONTAINE ASTT 1	16	6	5	0	1	0	55	22
-	MAYENNE CA 1	16	6	5	0	1	0	56	29
3	NIORT SOUCHE SA 2	14	6	4	0	2	0	46	33
-	JOUE LES TOURS TT 2	14	6	4	0	2	0	54	28
5	SAINT MAUR VGA 1	12	6	3	0	3	0	43	40
6	CLICHY SUR SEINE CS 1	10	6	2	0	4	0	33	47
7	NEUILLY SUR SEINE ASP 1	8	6	1	0	5	0	22	58
8	NANTES TTCNA 1	6	6	0	0	6	0	8	60

Le nombre de connexions aux résultats détaillés est limité à 50 accès par club et par mois. L'accès au détail des feuilles de rencontres sera décompté des 50 accès SPID

Poule B - tour n° 1 - du 19/09/09 - (brûlage n° 1)					
NIORT SOUCHE SA 2	-	ETIVAL CLAIREFONTAINE ASTT 1	5	10	+
MAYENNE CA 1	-	SAINT MAUR VGA 1	10	6	+
JOUE LES TOURS TT 2	-	NANTES TTCNA 1	10	0	+
NEUILLY SUR SEINE ASP 1	-	CLICHY SUR SEINE CS 1	6	10	+

En cliquant sur le signe « plus » orange, vous ouvrirez une de vos 50 sessions mensuelles comme en allant sur SPID.

Il vous restera 49 connexions pour le mois en cours



CLICHY SUR SEINE CS 1 - 2 -		JOUE LES TOURS TT 2 - 10 -	
COTTIN Christelle	N°143- F 1814pts	MANAC Antonela	N°24- F 2505pts
KAMANGU Maeva	N°195- F 1718pts	FERNANDES Sabrina	N°50- F 2344pts
BOURE Emeline	N°188- F 1726pts	FILY Celine	N°90- F 2030pts
HELLEGOUARCH Helene	F 1446pts	DAVID Alexia	N°279- F 1601pts
COTTIN Christelle	-	1	MANAC Antonela
KAMANGU Maeva	-	1	FERNANDES Sabrina
BOURE Emeline	-	1	FILY Celine
HELLEGOUARCH Helene	-	1	DAVID Alexia

Le décompte vous informera du nombre de sessions disponibles pour vos accès mensuels.

Consultation des épreuves individuelles

Fédération	Zones	Ligues	Comités
L01 - RHONE ALPES		L02 - ALSACE	
L03 - AQUITAINE		L04 - PAYS DE LA LOIRE	
L05 - AUVERGNE		L06 - BOURGOGNE	
L07 - BRETAGNE		L08 - CHAMPAGNE - ARDENNE	
L09 - COTE D AZUR		L10 - NORD/PAS-DE-CALAIS	
L11 - FRANCHE COMTE		L12 - ILE DE FRANCE	
L13 - LANGUEDOC ROUSSILLON		L14 - LIMOUSIN	
L15 - LORRAINE		L17 - BASSE NORMANDIE	
L18 - HAUTE NORMANDIE		L19 - PICARDIE	
L20 - POITOU CHARENTES		L21 - PROVENCE	
L22 - MIDI-PYRENEES		L23 - CENTRE	
L24 - CORSE		L30 - GUYANE.L	
L31 - REUNION.L		L32 - NOUVELLE CALEDONIE	
L33 - GUADELOUPE.L		L34 - LIGUE MARTINIQUE	
L36 - MAYOTTE.L		L37 - TAHITI.L	

Autre épreuve ▼	
FFTT	
Autres organismes	
Dames	
N1 - 11 ans Filles	N1 - 12 ans Filles
N1 - 13 ans Filles	N1 - 14 ans Filles
N1 - 15 ans Filles	N1 - 16 ans Filles
N1 - 18 ans Filles	N1 - 21 ans Dames
N1 Elite Dames	
Messieurs	
N1 - 11 ans Garçons	N1 - 12 ans Garçons
N1 - 13 ans Garçons	N1 - 14 ans Garçons
N1 - 15 ans Garçons	N1 - 16 ans Garçons
N1 - 18 ans Garçons	N1 - 21 ans Messieurs
N1 Elite Messieurs	

Résultats - N1 Elite Dames						Autre division ▼	Organismes	
Tour 1 (17/10/09) *Groupe 1*	Tour 2 (31/11/09) Groupe 1	Tour 3 (15/01/10) Groupe 1	Tour 4 (06/02/10) Groupe 1	Tour 5 (04/04/10) Groupe 1	Tour 6 Groupe 1	Classement général		
Ces résultats sont publiés par la Fédération Française de Tennis de table sous réserve d'homologation par la commission sportive compétente - @FFTT-2005								
Clt	Nom prénom					Club	Points	

Ces écrans sont identiques à ceux du site FFTT. Ils sont simplement regroupés dans un même espace de travail pour les clubs.

La saisie des engagements au critérium fédéral

Inscription des licenciés au Critérium Fédéral			
Nom Prénom	Inscription	Désinscription	
AGHRIB Abdelaziz	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AHARBIL Oumaima	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AKRICH Stephane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ALBRECHT Oceane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BAUDRAND Aurane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A la condition que votre ligue ou votre comité en ait donné l'autorisation, vous pourrez vous-même faire les inscriptions au critérium fédéral.

Pour qu'un joueur puisse apparaître dans la liste, il faut qu'il soit en cours de validité et qu'il soit de type traditionnel.

Il est possible de désinscrire directement un joueur à la condition que celui-ci n'ait pas été placé dans une division du critérium.

Pour procéder, il vous suffit de cocher (ou décocher) les cases et de valider à l'aide du bouton « enregistrer les changements ».

La saisie des engagements aux épreuves

Inscription des licenciés à l'épreuve			
D92 Challenge du Jeune Pongiste	D92 Criterium des Hauts de Seine	D92 Grand Prix des Hauts de Seine	D92 Top 12 benjamins Poussins
D92 Tournoi Féminin	D92 Tournoi Poussin 92		

Il vous faut d'abord choisir l'épreuve dans laquelle vous voulez effectuer des engagements.

Cette liste est constituée des épreuves que votre comité, votre ligue ou la FFTT ont décidé d'ouvrir aux clubs pour s'engager directement par internet, via l'espace « monclub ».

Il est du ressort pour chaque organisme propriétaire de l'épreuve d'ouvrir ou non ces épreuves.

Après avoir choisi l'épreuve vous aurez un écran identique à celui qui existe pour le critérium fédéral.

Grand Prix des Hauts de Seine					
Seniors/Vétérans		Juniors/Cadets/Minimes		Benjamins/Poussins	
Nom Prénom	Inscription	Désinscription	Catégorie	Date	
AKRICH Stephane	<input type="checkbox"/>		V1		
ALLAOUI Dany mohamed	<input type="checkbox"/>		V2		
BARTHEL Jean-philippe	<input type="checkbox"/>		V1		
BOTTA Barthelemy	<input type="checkbox"/>		V1		
BOUQUEREL Sylvie	<input type="checkbox"/>		S		
BRIONNE Julien	<input type="checkbox"/>		S		

Pour inscrire un licencié, il vous suffit de cocher la case et ensuite de valider vos choix.

Vous pouvez désinscrire un licencié tant qu'il n'a pas été placé dans une division par l'organisme gestionnaire.

Le passe-équipe

Phase n°2	
Chpt France par équipes masculin	Passe-équipe
AS FFTT 1 (TTTEST Poule A)	neo.corq

Pour chaque équipe de votre club, un passe-équipe est généré.

Celui-ci permet au responsable du club de donner ce mot de passe au capitaine de l'équipe afin qu'il saisisse les résultats. Ainsi, il n'est pas utile de donner le mot de passe SPID à tout le monde.

Lors de la saisie, le capitaine trouvera l'écran suivant :

Veuillez vous identifier	
N° de club	<input type="text"/>
Mot de Passe SPID	<input type="text"/>
Pass-équipe	<input type="text"/>
	<input type="button" value="Identification"/>

Il lui faudra alors saisir son numéro de club ainsi que le passe-équipe dans la zone prévue à cet effet. Il ne faut rien indiquer dans ce cas pour le mot de passe SPID.

Ce passe-équipe n'est valable que pour l'équipe concernée.